Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 083-218300929-20250417-DEC08_2025-AR

DECISION MUNICIPALE N° 2025 / 08

Objet : Demande de subvention auprès du Département du Var pour la création d'un pôle artistique et culturel

Le Maire de PIGNANS,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°38/2020 en date du 19 octobre 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, d'une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

CONSIDERANT la demande importante des associations pour l'occupation des salles municipales pour le développement d'activités artistiques et culturelles,

CONSIDERANT que la commune souhaite développer davantage sa politique relative à l'éducation artistique et culturelle et au développement des publics, à la transmission des savoirs,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter auprès du Département du Var une subvention pour la création d'un pôle artistique et culturel dont la création représente un coût total de 574 995 € HT.

ARTICLE 2 : La demande de subvention porte sur un montant total de 400 000 € HT (80%) sur la base d'une dépense subventionnable de 500 000 € HT.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 17/04/2025

Le Maire,

BRUN Fernand

MAIRIE DE PIGNANS - 04 (VAR)